

## MEMENTO SAISON 2019 / 2020

- **LICENCES ET DEMATERIALISATION**

- Les Licences dématérialisées sont disponibles sur le site du comité régional :  
<http://bretagne.cr-boxe.com/documentation/>  
=> bouton « TELECHARGER VOTRE DEMANDE DE LICENCE »

Vous avez la possibilité d'orienter vos licenciés vers le site du Comité pour qu'ils impriment leurs cartons directement. Ceci vous évitera des frais supplémentaires d'impression.

Dans votre espace intranet clubs, vous avez la possibilité d'imprimer les cartons pré-remplis des anciens licenciés.

- L'envoi groupé de licences **complètes** se fait toujours par voie postale au CR avec les bordereaux correspondants.
- Au niveau des enregistrements des licences par le CR, rien ne change, sauf demande explicite de votre part.

- **DEMANDES D'AFFILIATION**

- Les demandes d'affiliation d'un club, école ou CD doivent parvenir rapidement au comité régional. Tant que l'affiliation du club n'est pas enregistrée, vous ne devez pas ouvrir votre structure au public !
- Un carton gris d'affiliation est à remettre correctement rempli avec tous les documents demandés :
 

Pour une première affiliation d'un club	=> 3 demandes dirigeants + 1 cadre technique
Pour un renouvellement d'affiliation club	=> 6 demandes dirigeants + 1 cadre technique
Pour une école de boxe	=> 3 demandes dirigeants + 1 cadre technique
Pour un comité départemental	=> 7 demandes dirigeants ou membres minimum

- **DEMANDES DE LICENCES**

- Le fait d'avoir déposé au C.R une demande de licence n'autorise pas le boxeur à combattre, il doit être en possession du passeport sportif portant le millésime de la saison en cours. L'urgence a ses limites, anticipez la demande de licence auprès du comité régional, merci.



# MEMENTO SAISON 2019 / 2020

(Suite)

- Les cartons de licences des saisons précédentes ne sont plus réutilisables. Les clauses du contrat MDS ne changent pas par rapport à la saison dernière.
- **Les certificats médicaux sont à remplir sur le carton de demande de licence**, par le médecin, nous n'accepterons que des originaux, les photocopies de certificat ne sont pas valables.
- Une information sur la prise d'une assurance complémentaire doit être diffusée à tous les licenciés ou leur famille et ils devront remplir les cases correspondantes à leur souhait sur le carton de demande de licence.



## • DEMANDES D'ORGANISATION

- Les demandes d'organisation de boxe amateur et de boxe professionnelle sont à expédier **complètes** au comité régional 30 jours avant le gala.
- Les demandes de réunion de boxe éducative et de handiboxe sont à faire parvenir au bureau du CR au moins 21 jours avant la date d'organisation.

## • ORGANISATIONS BOXE

- Pensez à consulter le site internet et le calendrier, pour éviter d'organiser à la même date, ce qui pose des problèmes : manque d'arbitres, difficultés à trouver des combats, augmentation des frais d'organisation etc...



- Il est demandé aux clubs de chercher des alternatives à l'organisation du samedi soir.

## • PV DE REUNION

- Les PV sont disponibles au comité régional et sur le site <http://bretagne.cr-boxe.com> rubrique comité/documentation.

- Il est demandé aux responsables de réunion BEA et aux délégués de boxe amateur et professionnelle de remplir correctement les PV de réunion avec **TOUS LES NUMEROS DE LICENCE !!** Un numéro manquant indique que la personne concerné n'avait pas sa licence en sa possession et ne pouvait donc pas arbitrer ou combattre ce jour-là.

Sur tous les PV présentant ces défauts, le combat ne sera pas pris en compte et ne sera pas enregistré, ce qui pourra annuler la réunion faute de conformité et de non-respect des codes sportifs.



21, rue Julien Crozet 56670 RIANTEC Tél: 02.97.65.20.09

E-mail : [global@bretagne.cr-boxe.com](mailto:global@bretagne.cr-boxe.com) Site : <http://bretagne.cr-boxe.com>

# MEMENTO SAISON 2019 / 2020

(Suite)

- **JUGE DIRECTEUR D'ASSAUT**
  - Tout licencié souhaitant devenir juge directeur d'assaut doit s'inscrire auprès du secrétariat du C.R. ou du responsable des officiels pour pouvoir participer à la formation.
- **AUTORISATIONS PARENTALE**
  - Un document vous sera remis avec l'affiliation, il vous permettra de faire signer aux responsables légaux toutes les autorisations et informations importantes, c'est un modèle que vous pouvez utiliser tel quel ou le modifier. **Ce document est à garder au club**
- **SITE INTERNET DU COMITE REGIONAL :**
  - <http://bretagne.cr-boxe.com>**
  - Une application permettant à tous les clubs et tous les licenciés de connaître la situation sur leurs licences est mise en ligne dès l'enregistrement de la licence à la base fédérale de données.
- **DOCUMENTS**

Le Comité Régional de Bretagne de Boxe dispose sur le site des :

  - Statuts déposés en Préfecture et adoptés par l'AG
  - Règlement Intérieur adopté par l'AG
  - Règlements généraux adoptés par le Comité Directeur
- **COUPE DE BRETAGNE**
  - La coupe de Bretagne 2019/2020 sera mise à jour sur le site internet en début de mois. Le règlement reste le même.
  - La fiche de sortie des boxeurs hors du territoire Breton sera à remettre correctement remplie et signée 30 jours maximum après la rencontre, auquel cas les points pour la coupe ne seront pas comptabilisés.
  - L'attribution de 10 points par organisation est maintenue, un minimum de 5 assauts ou 5 combats par organisation est nécessaire pour valider ces points.
  - Les points des Handiboxeurs sont ajoutés à la coupe de Bretagne dans le tableau BEA.
- **CODES SPORTIFS**
  - Les codes sportifs BEA et BA sont souvent modifiés par la FFB, merci de les consulter sur le site internet du CR, rubrique documentation ou le site de la FFB et de les appliquer lors de la saison.
- **RAPPEL**
  - Concernant les remboursements d'aides alloués par le CR. Merci de bien vouloir consulter le Règlement Intérieur : article 5-1. Toute demande arrivée au CR hors délai ne sera pas prise en compte.

